



CCC / Télétravail : le malaise est toujours là

Le droit de réponse de la direction du 23 avril à la lettre ouverte de la **Cfdt** laisse véritablement les salariés sur leur faim :

- Pas de regret exprimé sur la forme du 1^{er} courrier qui avait choqué nombre de collaborateurs.
- Pas de propositions concrètes sur les possibilités d'amélioration de la situation.
- Un aveu tardif que le problème est principalement lié à l'outil gérant la téléphonie.
- La confirmation du choix assumé de la sécurisation des taux de service par rapport à la sécurisation des salariés.
- La confirmation d'un choix assumé de schéma directif sans consultation des équipes.

Bien entendu, la direction dirige (et les collaborateurs collaborent), néanmoins la problématique sanitaire et son cortège de conflits de valeurs induits par le carambolage des messages nationaux et ceux assésés en local, appellent à un assouplissement qui serait profitable à tout le monde.

En toute transparence, la 1^{ère} rencontre **Cfdt**/Direction du 13 avril avait permis d'avancer sur la formulation de la vraie raison (technique) du choix organisationnel et aussi sur la réaffirmation de l'engagement de bienveillance et ces points ont bien été repris dans le droit de réponse.

Toutefois, ça ne suffit pas :

- D'une part les salariés ont le sentiment de payer pour l'impréparation de Schneider par rapport au délai de mise à niveau de l'outil de téléphonie : presque 2,5 ans !!! (Mars 2020 à Juin 2022....)
- D'autre part, encore une fois ils ont le sentiment de ne pas être écoutés alors qu'ils contribuent de façon extrêmement professionnelle à l'excellence des résultats actuels.

A l'heure de la digitalisation à tout crin prônée par notre PDG, et aux super outils mis à disposition des managers pour mesurer les performances des salariés quasiment en temps réel, le message du retard technologique a du mal à passer !

En toute objectivité, le pas à faire par la direction n'est pas démesuré :

L'enquête menée auprès du personnel concerné basé sur IntenCity (70% de participation) indique qu' **une augmentation moyenne d'environ 0.5 jour de télétravail par salarié** suffirait à répondre aux souhaits de tous!

Le taux de télétravail actuel ne cause aucun souci de bande passante de l'outil de téléphonie, une augmentation de ce taux avec l'intégration des desideratas des salariés est parfaitement envisageable ! La **Cfdt** encourage donc les salariés demandeurs à faire rapidement la démarche auprès de leur supérieur hiérarchique et se tient prête à accompagner celles et ceux qui le souhaitent.

Nous espérons sincèrement que ce malaise s'estompe rapidement avec une réelle écoute et que la bienveillance évoquée ne soit pas un vain mot.

La **Cfdt** suivra avec attention le résultat de ces démarches individuelles en espérant qu'elle n'ait pas à accompagner une démarche collective.